Direction générale déléguée aux ressources
Directon des assemblées et de la vie de l'institution
Mise à jour janvier 2016

Tableau n° 1 - DELEGATIONS ACCORDEES

Direction générale déléguée d'affectation de l'agent délégataire	Pôle d'affectation de l'agent délégataire	Direction d'affectation de l'agent délégataire	Service d'affectation de l'agent délégataire	Unité d'affectation de l'agent délégataire	NOM de l'agent délégataire *(saisir le NOM en majuscules)*	Prénom de l'agent délégataire *(saisir le prénom en minuscules, sauf la 1ère lettre)*	Fonction de l'agent délégataire *(saisir l'une des fonctions exposées dans la colonne "agents susceptibles d'être concernés" de la note de service)*
DGD ressources	Néant	Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments	Service moyens généraux	Néant	BONNEFOY	Christian	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Direction ressources	Service ressources humaines	Groupe renfort social (enfance)	VILLARD-BRIAND	Marie-Thérèse	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Lyon 3-6	Service social	DIDELOT	Myriam	Adjoint au responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Lyon 3-6	Service santé	FOURNIER PORTAL	Anne	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Villeurbanne	Service ressources et moyens	PELEGRINY	Camille	Directeur
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Villeurbanne	Service ressources et moyens	AURAY	Caroline	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Vénissieux - Saint Fons	Service social	DARDIER	Catia	Directeur adjoint
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Bron - Vaulx en Velin	Service santé	BERNADIE-BRAUD	Sylvie	Adjoint au responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Bron - Vaulx en Velin	Service santé	SHIRVANIAN-BOSSARD	Murielle	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Ecully - Limonest - Sainte Foy lès Lyon - Tassin	Service social	BERTHIER	Magali	Responsable de service

	THEMATIQUES TRANSVERSALES												THEMATIQUES SPECIALISEES															
	COMMANDE PUBLIQUE		GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES								GESTION DES ACTES ADMISTRATIFS	SOCIAL (insertion, personnes âgées, personnes handicapées, habitat et logement)															
NOM	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9	Groupe 10	Groupe 11	Groupe 12	Groupe 13	Groupe 14	Groupe 15	Groupe 16	Groupe 17	Groupe 18	Groupe 19	Groupe 20	Groupe 21	Groupe 22	Groupe 23	Groupe 24	Groupe 25	Groupe 26	Groupe 27	Groupe 28
BONNEFOY		1																										
VILLARD-BRIAND													1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
DIDELOT													1	1	1	1	1	1							1			
FOURNIER PORTAL													1	1														
PELEGRINY	1											1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
AURAY		1																		1		1						
DARDIER	1											1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1			
BERNADIE-BRAUD													1	1														
SHIRVANIAN-BOSSARD													1	1														
BERTHIER													1	1	1	1	1	1							1			

	THEMATIQUES SPECIALISEES (suite)																											
					ENFANCE ET FAMILLE													AFFAIRES JURIDIQUES, ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET CONTENTIEUX										AFFICHAGE LEGAL DES ACTES
NOM	Groupe 29	Groupe 30	Groupe 31	Groupe 32	Groupe 33	Groupe 34	Groupe 35	Groupe 36	Groupe 37	Groupe 38	Groupe 39	Groupe 40	Groupe 41	Groupe 42	Groupe 43	Groupe 44	Groupe 45	Groupe 46	Groupe 47	Groupe 48	Groupe 49	Groupe 50	Groupe 51	Groupe 52	Groupe 53	Groupe 54	Groupe 55	Groupe 56
BONNEFOY																												
VILLARD-BRIAND					1	1	1	1			1		1	1						1	1		1	1				
DIDELOT														1						1	1		1	1				
FOURNIER PORTAL									1			1								1	1		1	1				
PELEGRINY					1	1	1	1	1		1	1	1	1						1	1		1	1	1	1		
AURAY																				1	1		1	1				
DARDIER					1	1	1	1	1		1	1	1	1						1	1		1	1	1	1		
BERNADIE-BRAUD									1			1								1	1		1	1				
SHIRVANIAN-BOSSARD									1			1								1	1		1	1				
BERTHIER														1						1	1		1	1				

Direction générale déléguée aux ressources
Directon des assemblées et de la vie de l'institution
Mise à jour janvier 2016

Tableau n° 2 DELEGATIONS ABROGEES

Direction générale déléguée d'affectation de l'agent délégataire	Pôle d'affectation de l'agent délégataire	Direction d'affectation de l'agent délégataire	Service d'affectation de l'agent délégataire	Unité d'affectation de l'agent délégataire	NOM de l'agent délégataire *(saisir le NOM en majuscules)*	Prénom de l'agent délégataire *(saisir le prénom en minuscules, sauf la 1ère lettre)*	Fonction de l'agent délégataire *(saisir l'une des fonctions exposées dans la colonne "agents susceptibles d'être concernés" de la note de service)*
DGD ressources	Néant	Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments	Service moyens généraux	Néant	SIRERA	Jean-Marc	Responsable de service
DGD dév. solid. et hab.	Pôle PAPH	Direction établissements personnes âgées	Service développement et accompagnement des établissements	Néant	AURAY	Caroline	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Direction ressources	Service ressources humaines	Groupe renfort social (enfance)	RIGAL	Françoise	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Villeurbanne	Néant	LOPEZ	Patrick	Directeur
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Lyon 3-6	Service social	SUPERVILLE	Angeline	Adjoint au responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Lyon 3-6	Service santé	SALMON	Françoise	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Lyon 7-8	Service social	VILLARD-BRIAND	Marie-Thérèse	Adjoint au responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Vénissieux - Saint Fons	Service ressources et moyens	AOUANE	Christine	Directeur adjoint
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Vénissieux - Saint Fons	Service social	DARDIER	Catia	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Ecully - Limonest - Sainte Foy lès Lyon - Tassin	Service social	PONTEVILLE	Florence	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Ecully - Limonest - Sainte Foy lès Lyon - Tassin	Service social et service enfance	BERTHIER	Magali	Adjoint au responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Ecully - Limonest - Sainte Foy lès Lyon - Tassin	Service santé	FOURNIER-PORTAL	Anne	Responsable de service
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Villeurbanne	Service ressources et moyens	PELEGRINY	Camille	Directeur adjoint
DGD territ. et cohésion métrop.	Néant	Maisons du Rhône	MDR/TER Bron - Vaulx en Velin	Service santé	SHIRVANIAN-BOSSARD	Murielle	Adjoint au responsable de service

THEMATIQUES TRANSVERSALES

NOM	COMMANDE PUBLIQUE		GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES								GESTION DES ACTES ADMISTRATIFS
	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9	Groupe 10	Groupe 11	Groupe 12
SIRERA		1										
AURAY		1										
RIGAL												
LOPEZ	1											1
SUPERVILLE												
SALMON												
VILLARD-BRIAND												
AOUANE	1											1
DARDIER												
PONTEVILLE												
BERTHIER												
FOURNIER-PORTAL												
PELEGRINY	1											1
SHIRVANIAN-BOSSARD												

THEMATIQUES SPECIALISEES

SOCIAL (insertion, personnes âgées, personnes handicapées, habitat et logement)

NOM	Groupe 13	Groupe 14	Groupe 15	Groupe 16	Groupe 17	Groupe 18	Groupe 19	Groupe 20	Groupe 21	Groupe 22	Groupe 23	Groupe 24	Groupe 25	Groupe 26	Groupe 27	Groupe 28	Groupe 29	Groupe 30	Groupe 31	Groupe 32
SIRERA																				
AURAY		1															1		1	
RIGAL	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							
LOPEZ	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							
SUPERVILLE	1	1	1	1	1	1							1							
SALMON	1	1																		
VILLARD-BRIAND	1	1	1	1	1	1							1							
AOUANE	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							
DARDIER	1	1	1	1	1	1							1							
PONTEVILLE	1	1	1	1	1	1							1							
BERTHIER	1	1	1	1	1	1							1							
FOURNIER-PORTAL	1	1																		
PELEGRINY	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1							
SHIRVANIAN-BOSSARD	1	1																		

ENFANCE ET FAMILLE

NOM	Groupe 33	Groupe 34	Groupe 35	Groupe 36	Groupe 37	Groupe 38	Groupe 39	Groupe 40	Groupe 41	Groupe 42	Groupe 43	Groupe 44	Groupe 45
SIRERA													
AURAY													
RIGAL	1	1	1	1			1		1	1			
LOPEZ	1	1	1	1	1		1	1	1	1			
SUPERVILLE										1			
SALMON					1			1					
VILLARD-BRIAND										1			
AOUANE	1	1	1	1	1		1	1	1	1			
DARDIER										1			
PONTEVILLE										1			
BERTHIER	1	1	1	1			1		1	1			
FOURNIER-PORTAL					1			1					
PELEGRINY	1	1	1	1	1		1	1	1	1			
SHIRVANIAN-BOSSARD					1			1					

NOM	AFFAIRES JURIDIQUES, ACCES AUX DOCUMENTS ADMNISTRATIFS ET CONTENTIEUX										AFFICHAGE LEGAL DES ACTES
	Groupe 46	Groupe 47	Groupe 48	Groupe 49	Groupe 50	Groupe 51	Groupe 52	Groupe 53	Groupe 54	Groupe 55	Groupe 56
SIRERA											
AURAY							1	1	1		
RIGAL			1	1		1	1				
LOPEZ			1	1		1	1	1	1		
SUPERVILLE			1	1		1	1				
SALMON			1	1		1	1				
VILLARD-BRIAND			1	1		1	1				
AOUANE			1	1		1	1	1	1		
DARDIER			1	1		1	1				
PONTEVILLE			1	1		1	1				
BERTHIER			1	1		1	1				
FOURNIER-PORTAL			1	1		1	1				
PELEGRINY			1	1		1	1	1	1		
SHIRVANIAN-BOSSARD			1	1		1	1				

GROUPE	N°	DESCRIPTION DES GROUPES DE DELEGATIONS

THEMATIQUES TRANSVERSALES

COMMANDE PUBLIQUE

Groupe 1
- Signature des accords-cadres et marchés < 90 000 € HT, subséquents ou non d'un accord-cadre, de leurs avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliatior
- Signature des actes et décisions relatifs à l'exécution des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur montant, à l'exclusion des avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliati
- Signature des actes et décisions relatifs à la passation des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre quel que soit leur montan
- Signature des ordres de service, actes spéciaux de sous-traitance, certificats de cessibilité, décomptes généraux et définitifs relatifs aux accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur monta
- Bons de commande, quel que soit le montant, dans la limite du montant maximum du marché, subséquent ou non d'un accord-cadre

Groupe 2
- Signature des accords-cadres et marchés < 4 000 € HT, subséquents ou non d'un accord-cadre, de leurs avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliatior
- Signature des actes et décisions relatifs à l'exécution des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, < 90 00€ HT, à l'exclusion des avenants et décisions de poursuivre et des décisions de résiliatio
- Signature des actes et décisions relatifs à la passation des accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur montan
- Signature des ordres de service et actes spéciaux de sous-traitance relatifs aux accords-cadres et marchés, subséquents ou non d'un accord-cadre, quel que soit leur montai
- Bons de commande < 90 000 € HT et dans la limite du montant maximum du marché, subséquent ou non d'un accord-cadre

GESTION FINANCIERE ET COMPTABLE

Groupe 3
- Signature des bordereaux-journaux de titres et de mandats.
- Signature des titres et mandats.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Groupe 4
- Décisions de recrutement de fonctionnaires sur emploi permanent, de mise en stage (sauf promotion interne) et de titularisation.
- Congés non rémunérés.
- Autorisations de travail à temps partiel soumises à autorisation.
- Congés de formation professionnelle, congés pour validation des acquis de l'expérience, congés pour bilan de compétences ou décharge de service (article 57 6, 6 bis et 6 ter de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée ; article 41 6, 6 bis et 6 ter de la loi n°86-33 du 09/01/1986).
- Refus de formations soumises aux nécessités de service ou envisagées dans le cadre du droit individuel à la formation (sauf cas de saisine de la Commission administrative paritaire).
- Autorisation d'utiliser un véhicule personnel pour un déplacement professionnel.

Groupe 5
- Contrats de recrutement sur emplois permanents pour des besoins permanents (articles 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée; articles 9 et 9-1 II de la loi n°86-33 du 09/01/1986).

Groupe 6
- Contrats de recrutement des assistants familiaux.

Groupe 7
- Désignations en cas de grève.
- Autorisations de cumul d'activités.
- Imputabilité au service d'un accident.
- Attribution des congés de maladie ordinaire supérieurs à 6 mois, congés de longue maladie, congés de longue durée.
- Temps partiels thérapeutiques.
- Actes afférents aux élections professionnelles.
- Refus de congés pour formation syndicale présentés hors délai.

Groupe 8
- **En matière de paie, de gestion des temps et des activités :**
  - décisions relatives aux congés bonifiés,
  - refus des congés maternité, paternité, adoption et des congés spécifiques prévus aux 8°, 9°, 10° et 11° de l'article 57 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, et 8°, 9° et 10° de l'article 41 de la loi 86-33 du 09/01/1986
  - indemnités compensatrices de congés payés,
  - modalités financières du transfert des congés versés sur le compte épargne temps en cas d'arrivée/départ d'un agent,
  - indemnités forfaitaires de changement de résidence,
- **En matière de fin de fonctions :**
  - mises à la retraite,
  - indemnités de licenciement,
  - attributions du capital décès,
  - saisines de la commission de déontologie.

Groupe 9
- **En matière d'emploi :**
  - contrats de droit privé (contrats d'apprentissage, contrats aidés, conventions de stage, conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)) et stages d'immersion professionnelle,
  - demandes d'organisation de concours auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale,
  - rejets de candidatures (catégories A),
- **En matière de contractuels de droit public :**
  - congés de mobilité.

Groupe 10
- Décisions individuelles relatives aux prestations d'action sociale (allocations pour enfants handicapés, etc.),
- Décisions individuelles relatives à l'aménagement du poste de travail.

Groupe 11
- S'agissant des contractuels de droit public :
  - contrats de recrutement sur emplois permanents pour des besoins temporaires (article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, article 9-1 de la loi n°86-33 du 09/01/1986),
  - contrats de recrutement sur emplois non permanents (article 3 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, article 9-1 III de la loi n°86-33 du 09/01/1986),
- Rejets de candidatures (catégories B et C),
- Arrêtés d'affectation,
- Autorisations de travail à temps partiel de droit,
- Autorisations exceptionnelles d'absence,
- Décisions relatives au congé parental,
- Congés maladie ordinaires inférieurs à 6 mois,
- Avancements d'échelon à l'ancienneté minimum.

GESTION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Groupe 12
- Certification conforme à l'original des copies de documents.
- Expéditions de registres, ampliations d'actes administratifs (double, en la forme authentique, d'un acte administratif).
- Attestation du caractère exécutoire des actes.

THEMATIQUES SPECIALISEES

SOCIAL (INSERTION, PERSONNES AGEES, PERSONNES HANDICAPEES, HABITAT ET LOGEMENT)

Groupe 13
- Signalements adressés à l'autorité judiciaire au titre de la protection des personnes vulnérables.

Groupe 14
- Demandes pour que soient instituées des mesures de protection au profit des personnes vulnérables.

Groupe 15
- Décisions attribuant ou refusant l'attribution des allocations mensuelles, des secours exceptionnels, des chèques d'accompagnement personnalisés, des aides financières aux jeunes majeurs et aux bénéficiaires du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Groupe 16
- Contrats d'insertion conclus avec les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et décisions portant désignation des personnes chargées de l'élaboration, de la coordination et de la mise en œuvre de ces contrats d'insertion.

Groupe 17
- Tous actes individuels intéressant les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA).

Groupe 18
- Décisions portant attribution ou refus d'attribution des aides du Fonds de solidarité pour le logement (FSL).

Groupe 19
- Arrêtés de révision périodique de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) en établissement et à domicile, arrêtés de révision à la demande en établissement et à domicile et arrêtés de rejet de l'ADPA.

Groupe 20
- Courriers de mise en demeure du bénéficiaire avant suspension et courriers de réclamation de trop perçu.

Groupe 21
- Courriers de rappel adressés au bénéficiaire ou à son tuteur pour l'allocation compensatrice suite à la réception de factures, des sorties d'établissement, un contrôle d'effectivité, la révision des ressources, un passage d'établissement au domicile, une décision de justice, tout changement de situation entraînant un rappel de paiement.

Groupe 22
- Courriers de trop-perçu adressés au bénéficiaire ou à son tuteur suite à une entrée en établissement, une hospitalisation, un contrôle d'effectivité, la révision de ressources, l'obtention d'un avantage analogue, un changement de situation entraînant un trop-perçu, le décès du bénéficiaire.

Groupe 23
- Arrêtés fixant le montant de l'allocation compensatrice domicile ou hébergement et les arrêtés de rejet ou de suspension suite à une entrée en établissement, une hospitalisation, un contrôle d'effectivité, la révision des ressources, l'obtention d'un avantage analogue.

Groupe 24
- Décisions d'admission ou de refus d'admission à l'aide sociale, décisions de suspension ou de révision de l'aide sociale et actions en répétition de l'indu, à l'exception des remises gracieuses.

Groupe 25
- Contrats conclus avec les usagers dans le cadre de mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP).

Groupe 26
- Actes pris en qualité de tuteur aux personnes ou aux biens en qualité d'administrateu*ad hoc.*

Groupe 27
- Décisions de récupération des créances d'aide sociale.

Groupe 28
- Décisions attribuant ou refusant l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), la prestation de compensation du handicap (PCH) ou l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA).

Groupe 29
- Correspondances avec les tiers intéressant le contrôle de l'utilisation de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), de la prestation de compensation du handicap (PCH) ou de l'allocation départementale personnalisée d'autonomie (ADPA) et demandes de remboursement des sommes indues.

Groupe 30
- Décisions attribuant, refusant, suspendant ou retirant l'agrément pour l'accueil à domicile des personnes âgées ou handicapées adultes.

Groupe 31
- Procès-verbaux de visites de conformité des établissements médicaux-sociaux accueillant des enfants, des personnes âgées ou handicapées.

Groupe 32
- Avenants portant modification des conventions tripartites pluriannuelles d'habilitation d'hébergement de personnes âgées dépendantes entre la Métropole de Lyon, l'Agence régionale de santé (ARS) et les établissements concernés.

ENFANCE ET FAMILLE

Groupe 33
- Arrêtés et procès-verbaux d'admission des mineurs dans le service de la protection de l'enfance.
- Arrêtés et procès-verbaux d'admission des mineurs en qualité de pupilles de l'Etat

Groupe 34
- Décisions intéressant l'exercice de l'autorité parentale sur les mineurs confiés au service de la protection de l'enfance, dont autorisations de soins.

Groupe 35
- Décisions fixant la contribution aux frais d'entretien et d'hébergement de toute personne prise en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance ou si elle est mineure de ses débiteurs d'aliments

Groupe 36
- Décisions relatives au choix du mode d'accueil des mineurs confiés au service de la protection de l'enfance.

Groupe 37
- Décisions attribuant ou refusant l'agrément des assistants maternels et assistants familiaux.

Groupe 38
- Décisions suspendant ou retirant l'agrément des assistants maternels et assistants familiaux.

Groupe 39
- Contrats d'accueil conclus avec les assistants maternels, assistants familiaux ou avec les tiers dignes de confiance pour les besoins de l'accueil des enfants confiés au service de la protection de l'enfance.

Groupe 40
- Attestations de formation délivrées aux assistants maternels et assistants familiaux.

Groupe 41
- Etats de frais des tiers accueillant des enfants confiés au service de la protection de l'enfance.

Groupe 42
- Conventions relatives à la participation d'agents de la Métropole aux sorties familiales.

Groupe 43
- Avis préalable à la délivrance de l'agrément préfectoral pour les entreprises de services à domicile (garde d'enfants de moins de 3 ans).

Groupe 44
- Demandes d'indemnisation devant la Commission d'indemnisation des victimes d'infractions (CIVI) au titre de l'enfance maltraitée.

Groupe 45
- Contrats particuliers de location en application des conventions avec les organismes de logements pour les besoins du service de la protection de l'enfance.

AFFAIRES JURIDIQUES, ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET CONTENTIEUX

Groupe 46
- Actes conservatoires et interruptifs de déchéance en application de l'article L 3221-10 du code général des collectivités territoriales.

Groupe 47
- Déclarations à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) et procédures relatives à la protection des données à caractère personnel.

Groupe 48
- Communication de documents administratifs en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

Groupe 49
- Dépôt de plaintes, hors constitutions de partie civile, et correspondances adressées à l'autorité judiciaire;

Groupe 50
- Requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par la Métropole de Lyon devant toutes les juridictions, tant civiles qu'administratives, ou auxquelles elle défend devant les mêmes juridictions.

Groupe 51
- Représentation de la Métropole de Lyon aux audiences devant toutes les juridictions, tant civiles qu'administratives.

Groupe 52
- Courriers accusant réception de demandes, y compris lorsque celles-ci font courir un délai, formant mises en demeure ou demandant à des tiers communication de documents ou de renseignements.

Groupe 53
- Demandes d'interventions d'huissiers pour la signification d'actes ou l'établissement de procès-verbaux .

Groupe 54
- Courriers établis dans le cadre de procédures contradictoires.

Groupe 55
- Actes intéressant l'inscription ou la radiation de l'hypothèque légale prévue à l'article L 132-9 du code de l'action sociale et des familles.

AFFICHAGE LEGAL DES ACTES

Groupe 56
- Attestations d'affichage légal des actes